

Expert sinistres bâtiment

Au sein du groupe Alkera, composé 2200 salariés, leader en France de l'expertise de dommages aux biens pour le compte des compagnies d'assurances, vous travaillerez au sein de l'un des bureaux de **Polyexpert** France.

L'expertise par Polyexpert, c'est d'abord un service centré sur la relation avec les assurés. C'est également un métier, qui est le résultat de la compétence technique et des savoir-faire acquis par notre entreprise et ses collaborateurs. Ce métier, nous l'exerçons au quotidien, auprès des assurés, pour expertiser les dommages subis, mais également pour assister les personnes dans la réparation des conséquences des sinistres. Nous contribuons ainsi à l'efficacité des politiques d'indemnisation mises en œuvre par les sociétés d'assurances.



Les missions de l'expert sinistres bâtiment :

Vous êtes l'interlocuteur direct des assurés et des compagnies d'assurance pour qui vous devrez établir un rapport d'expertise clair, objectif et dans le respect des conditions contractuelles.

Intégré à un bureau, vous intervenez en tant qu'Expert dommages sur les missions d'expertises des sinistres suivants :



Incendies



Dégâts des eaux



Tempêtes



Vols



Dommages électriques

aussi bien auprès des particuliers que des professionnels.

Vous alternez périodes de rdv sur les lieux du sinistre et travail d'étude au bureau ou à distance. Les périodes de RDV sur les lieux sinistrés représentent approximativement **70% de l'activité**.

Le parcours d'intégration

Vous bénéficierez d'un parcours de formation au métier d'expert d'une durée de 2 ans. La phase d'intégration, d'acquisition des savoirs initiaux se déroule sur une durée de 1 à 3 mois. Les premiers dossiers de qualification de sinistre/rdv et d'expertise vous sont confiés à l'issue de cette première phase. Entre le 6^{ème} mois et la fin de la seconde année vous bénéficierez de formations théoriques complémentaires.

Parcours collaborateur, quelles perspectives pour demain ?

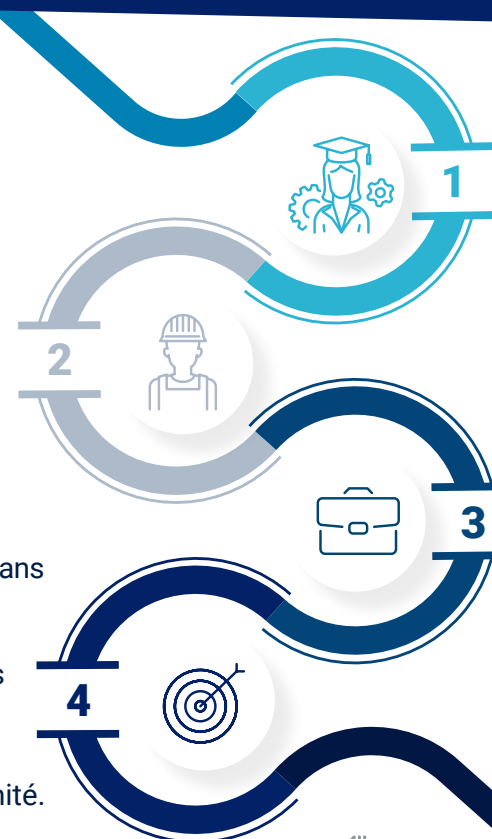
Intégrer le métier d'expert chez Polyexpert s'est offrir de multiples perspectives d'évolution :

1. Un développement continu jusqu'à la certification des savoir-faire métier reconnu par les professionnels de l'assurance.

2. Des possibilités de mobilité géographique : Polyexpert dispose de +90 bureaux en France.

3. Des possibilités de spécialisation dans un domaine spécifique : construction / responsabilité civile des industriels / recherche de causes Incendie / pertes d'exploitations / Vols /...

4. La gestion d'équipes et le management des bureaux de proximité.



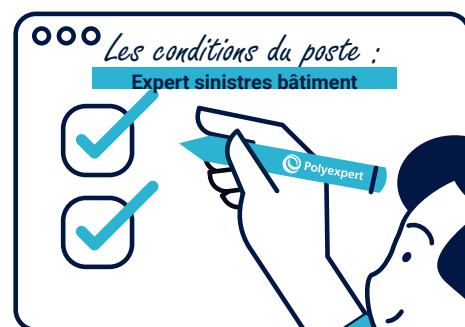
Les conditions du poste

L'objectif de Polyexpert est de vous accompagner au cours de votre alternance 3^{ème} année de BUT en vous offrant la meilleure occasion de comprendre le métier d'expert et vous motiver à exercer ce métier au sein de nos équipes à l'issue de votre formation en alternance.

Durant l'année d'alternance, vous serez rémunéré(e) conformément aux dispositions légales de votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Vous bénéficierez de tous les avantages salariaux de **POLYEXPERT FRANCE** dans les mêmes conditions qu'un salarié en CDI.

- Mise à disposition des outils professionnels numériques et de communication : téléphone portable, ordinateur, IPAD.
- Mise à disposition du matériel d'expertise nécessaire : EPI, télémètre laser,...
- Titres restaurants d'un valeur de 9,5 € par jour travaillé.
- Prise en charge de vos éventuels frais professionnels
- Participation aux bénéfices de l'entreprise
- Intéressement aux résultats du groupe ALKERA



Vos allers-retours sur votre lieu de formation : nous prendrons à notre charge ces allers-retours sur la base d'un tarif seconde classe en train.

ActionLogement 

De plus, pour faciliter votre intégration dans nos bureaux :

► Votre installation dans un bureau éloigné du lieu de formation :

Vous serez accompagné par notre partenaire **Action Logement** qui pourra :

- Vous aider à trouver un logement : <https://www.actionlogement.fr/moment-de-vie/demarrer-dans-la-vie-active>
- Se porter « caution » auprès de votre propriétaire « GARANTIE VISALE » <https://www.actionlogement.fr/garantie-visale-jeunes>.
- Faire l'avance du dépôt de garantie à la signature du bail « AVANCE LOCA PASS » <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass-jeunes>
- Vous apporter une aide financière de 10 à 100 € par mois pour le paiement de votre loyer « aide MOBILI-JEUNES » <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

Les avantages du métier d'expert sinistres bâtiment

Responsabilité

Autonomie

Relationnel

Diversité

Service

Technique



Marina Tymen**Responsable Ressources Humaines**

m.tymen@polyexpert.fr
06 12 36 66 50 | 04 72 74 55 38

Rhône-Alpes-Auvergne

Sylvie Campero**Directrice financière et ressources humaines**

s.fuselier@polyexpert.fr
04 91 17 44 64 | 06 61 34 09 35

Méditerranée

Laure Adroit**Responsable Ressources Humaines**

l.adroit@polyexpert.fr
05 45 82 98 51

Atlantique

Margot Ramos**Chargée de recrutement**

ma.ramos@polyexpert.fr
04.91.17.44.61

Méditerranée

Loïc Wahu**Responsable Ressources Humaines**

l.wahu@polyexpert.fr
05 62 47 13 64 | 06 42 45 65 33

Pyrénées-Aquitaine

Retrouver nous sur
notre site internet et
nos réseaux sociaux.

